



Conseil général de Brot-Plamboz

PROCÈS-VERBAL

Séance du lundi 10 mai 2021 à 20 h 15 à la Maison communale à Brot-Dessus

Président : M. Pierre-Eric Jacot, président.

Ordre du jour :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.
3. Comptes 2020 :
 - a) présentation des comptes ;
 - b) rapport de la Commission financière.
4. Demande d'un crédit de Fr. 20'000.— pour soutenir l'Union Sportive des Ponts-de-Martel pour le remplacement de la dalle réfrigérante de la patinoire du Bugnon :
 - a) présentation du Conseil communal ;
 - b) rapport de la Commission financière.
5. Divers.

Le président ouvre la séance et énumère l'ordre du jour qui est accepté.

1. Appel

Quatorze membres du Conseil général sont présents. Est excusé : M. Julien Walliser.

2. Procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021

Le procès-verbal du 25 janvier 2021 est accepté sans aucune modification.

3. Comptes 2020

a) Présentation des comptes

L'administratrice communale présente les tableaux des comptes 2020 conjointement avec le rapport du Conseil communal.

En résumé, les comptes de l'exercice 2020 se présentent ainsi :

<u>Compte de résultats</u>	Fr.
Charges d'exploitation :	1'173'700.62
Revenus d'exploitation :	– 1'046'687.13
Résultat des activités d'exploitation :	<u>127'013.49</u>
Résultat provenant de financements :	– 7'754.33
Résultat extraordinaire :	– 10'240.—
Total du compte de résultats / <u>Excédent de charges</u> :	<u><u>109'019.16</u></u>

<u>Compte des investissements :</u>	Fr.
Total des dépenses :	34'203.20
Total des recettes :	—.—
<u>Investissements nets :</u>	<u>34'203.20</u>

<u>Compte du bilan :</u>	Fr.
Total des capitaux propres au 31 décembre 2020 :	<u>– 2'578'696.01</u>

Peu de questions posées pour les comptes 2020.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret, président de la Commission financière, prend la parole pour ladite commission qui s'est réunie le jeudi 22 avril dernier. Les comptes 2020 ont été présentés avec toutes les explications nécessaires et la Commission financière les a acceptés. Elle demande au Conseil général d'en faire de même.

Le Conseil général accepte les comptes 2020, à l'unanimité des membres présents.

4. Demande d'un crédit de Fr. 20'000.— pour soutenir l'Union Sportive des Ponts-de-Martel pour le remplacement de la dalle réfrigérante de la patinoire du Bugnon

a) Présentation du Conseil communal

L'administratrice lit le rapport du Conseil communal et l'arrêté proposé. Aucune question n'est posée.

b) Rapport de la Commission financière

M. Christophe Perret rapporte que, lors de sa séance du jeudi 22 avril dernier, la Commission financière a accepté cette demande de crédit et propose même d'augmenter la somme à Fr. 30'000.—, le même montant qui a été attribué pour les futurs médecins des Ponts-de-Martel.

M. Romain Currit demande comment le Conseil communal avait calculé le montant proposé de Fr. 20'000.—. M. Nicolas Jeanneret répond que le Conseil communal a simplement proposé un montant. Par contre, il a fait un petit calcul par rapport aux élèves qui utilisent la patinoire gratuitement et à la population et arrive à environ Fr. 30'000.—.

Le Conseil général accepte la proposition de la Commission financière et ainsi l'arrêté relatif à la demande de crédit de Fr. 30'000.— pour soutenir l'Union Sportive des Ponts-de-Martel pour le remplacement de la dalle réfrigérante de la patinoire du Bugnon, à l'unanimité des membres présents.

5. Divers

- M. Nicolas Jeanneret informe qu'une séance de travail est prévue prochainement avec l'entreprise Urbaplan dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL).
- M. Nicolas Ducommun explique que le Conseil communal a augmenté la participation communale forfaitaire annuelle en vue de faciliter le déneigement des chemins hors zone d'urbanisation de 60 centimes actuellement à Fr. 1.50 le mètre dès 200 m, dès l'hiver 2021-2022. Il a également prévu de faire déneiger aux frais de la commune le bout de chemin de Brot-Dessus

jusqu'à la sortie de la forêt des Loges, portion qui n'était pas déneigée, ceci par rapport au réservoir d'eau communal de Jogne et l'installation de Viteos. M. Christian Jeanneret se demande si c'est une bonne idée de déneiger ce bout de chemin. Il faudrait peut-être faire un essai d'une année, à voir.

- M. Ralph Grobe n'a rien de spécial à dire en ce qui concerne l'approvisionnement en eau. Les travaux de mises à jour du réservoir communal de Jogne arrivent à leur fin.
- M. Didier Sonderegger relève que pour les déchets ça roule et la forêt aussi. On a fait un bénéfice pour la forêt en 2020. Il semble que le prix du bois remonte.
- M. Xavier Ducommun a participé, en visio-conférence, à une assemblée de l'ECAP. Les extincteurs ne sont plus obligatoires dans les bâtiments construits après le 1^{er} janvier 2015. Par contre, dans les bâtiments plus anciens, l'extincteur reste obligatoire. Si un propriétaire souhaite enlever son ou ses extincteurs, il doit faire une demande écrite à la commune.

Comme la parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La secrétaire :
Noémie Grezet

Le président :
Pierre-Eric Jacot